

Les aides financières en cas de perte d'autonomie

Différentes aides sont possibles pour financer les interventions d'aide à domicile, sous réserve de remplir les différents critères d'éligibilité.

L'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) est attribuée par le Conseil départemental aux personnes âgées de 60 ans et plus, dépendantes, à domicile ou en établissement.

Le montant de l'APA est conditionné par le degré de dépendance et les revenus.

Pour plus d'informations :

CCAS - service Séniors



Permanences :
Permanence Allocation
personnalisée d'autonomie :
mardi et vendredi matin.

BALARUC
LES BAINS

source d'énergies

CENTRE COMMUNAL
d'Action Sociale

www.ville-balaruc-les-bains.com

Centre Communal d'Action Sociale
Espace Louise Michel – Rue des Ecoles
Accueil CCAS : 04 67 80 79 46
sad@mairie-balaruc-les-bains.fr

du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30



BALARUC
LES BAINS

source d'énergies

CENTRE COMMUNAL
d'Action Sociale

www.ville-balaruc-les-bains.com

Service Séniors

Le Centre Communal d'Action Sociale accompagne au quotidien les Balarucois. En mettant en place tout un ensemble de prestations, il contribue activement à ce que Balaruc-les-Bains soit une ville à l'écoute de tous. L'une de ses priorités reste le bien-être et l'intégration de tous dans la vie de la cité.



Service Séniors

Contribuer à un maintien à domicile de qualité



■ **Service d'aide à domicile pour les plus de 60 ans ou les personnes en situation de handicap**

20 aides à domicile, salariées du CCAS, ont pour mission d'aider les personnes âgées dans les actes de leur vie quotidienne (lien social, entretien du logement et du linge, courses alimentaires, accompagnement pour les démarches et les loisirs, aide aux repas...). Au-delà de l'aide matérielle, elles apportent une présence et une écoute à ces retraités trop souvent confrontés à l'ennui et la solitude.

Bon à savoir :

Des aides au financement peuvent être sollicitées auprès du Département (Allocation personnalisée d'autonomie), des caisses de retraite, des mutuelles... Un crédit d'impôt sur le revenu à hauteur de 50 % des sommes engagées est applicable selon la réglementation en vigueur.

■ Prévention



> **Téléassistance** : prestation d'alerte des proches en cas d'urgence.

> **Registre des personnes fragiles isolées**

Les personnes fragiles et isolées, personnes âgées ou en situation de handicap, peuvent, à leur demande, ou requête d'un tiers, figurer sur un registre nominatif. Ces informations permettront, si besoin, une veille et également d'apporter rapidement conseils et assistance.

■ Portage des repas



Le service de portage de repas s'adresse aux personnes de plus de 60 ans qui ne sou-

haitent plus cuisiner au quotidien ou rencontrant des difficultés pour confectionner leur repas en raison soit de leur âge, soit de la perte d'envie de cuisiner, ou de leur perte d'autonomie.

Fonctionnement du portage :

La prestation peut être ponctuelle ou permanente. Possibilité de livraison de repas de midi et/ou du soir. Les repas sont livrés dans la matinée à votre domicile, au moyen d'un véhicule adapté.

Ce service proposé par le CCAS est assuré en liaison froide du lundi au vendredi, avec une possibilité de commande pour les week-ends.

Les repas sont composés de :

- pain
- entrées
- plat de résistance (viande/poisson et accompagnement)
- laitage ou fromage
- dessert

(prise en compte des régimes alimentaires).

Modalités d'inscription :

Prendre contact avec le service Séniors du CCAS qui vous indiquera les conditions tarifaires ainsi que les procédures et démarches d'inscription à suivre.

Un financement partiel peut être demandé auprès du Conseil Départemental ou des caisses de retraite. Un crédit d'impôt est aussi possible.

■ Animations seniors

Le CCAS propose régulièrement, en partenariat avec le tissu associatif local, des activités loisirs ou prévention santé

- « La Semaine Bleue », très appréciée de tous, qui, outre sa vocation festive, offre aux retraités l'opportunité de s'informer et d'aborder des sujets concernant leurs centres d'intérêt.

- mise en place d'activités physiques adaptées aux aînés ou aux personnes souffrant



de maladies chroniques leur permettant d'augmenter l'activité au quotidien et de renforcer le lien social.

■ Portage de livres

pour les personnes à mobilité réduite, en partenariat avec la médiathèque de Balaruc.



Les associations

Très actives, les associations œuvrant en faveur du 3^{ème} âge, offrent aux séniors, dans une ambiance empreinte de convivialité, nombre d'activités divertissantes. Des balades en toute détente à la gym douce, en passant par les lotos, les jeux de cartes, l'initiation à internet ou la peinture, les retraités balarucois n'ont que l'embaras du choix !

Pour connaître la liste des associations www.ville-balaruc-les-bains.com